

Modalités et Critères de vote du Jury 2024

— 50^e Festival Belge de la Chanson Estudiantine —

1. SÉLECTIONS | 26.10.2024

Un jour ou deux avant les sélections, dans la mesure du possible et selon la deadline de remise des chants inédits fixée par les délégués CP, les juré-es reçoivent les paroles des différents groupes inscrits afin d'en faire une première lecture à but informatif.

⇒ Déroulement des sélections

Le jour des sélections, pendant le passage des groupes, les juré-es émettent un avis positif ou négatif (0 ou 1 point) s'ils estiment que le groupe a satisfait ou non aux 3 critères principaux du concours :

1. Le **texte**
2. L'**apport au chant** et au folklore estudiantin
3. L'**interprétation**

TEXTE	0	1
APPORT AU CHANT	0	1
INTERPRÉTATION	0	1
— Veto potentiel ?	<i>Indiquer si besoin d'en discuter et justifier pourquoi</i>	

⇒ Délibérations

Les délibérations du jury se passent à huis-clos en présence d'un ou plusieurs délégués festival. Les votes sont encodés par chaque juré-e via un formulaire en ligne. Les résultats concernant les 3 critères sont ensuite affichés et les groupes sont classés par ordre de points.

On procède à un premier tour de parole pour savoir si certaines chansons doivent être éliminées d'office en raison d'un contenu contraire aux valeurs et principes du festival. Un veto du jury à l'encontre d'une chanson doit toujours être justifié, objectif et raisonnable.

Ensuite, selon le nombre des places disponibles au festival établies par les organisateurs-trices, les X premiers groupes sont sélectionnés pour le festival. Un deuxième tour de parole est fait pour voir s'il faut éventuellement rediscuter des dernières places (derniers du classement VS les éliminés) ou si le classement peut être fixé en l'état.

Une fois la liste des groupes sélectionnés établie, celle-ci sera communiqué par le jury à tous-tes les participant-es et au public présent dans un ordre aléatoire.

1. FESTIVAL | 08.11.2024

La grille de notation est subdivisée en **3 parties** correspondant aux 3 mêmes critères qu'aux éliminatoires : le **texte** (10 pts), l'**apport au chant** (10 pts) et l'**interprétation** (10 pts) qui seront notées sur un total de 30 points. Chaque partie est subdivisée en critères plus précis avec une pondération préétablie (voir ci-dessous). **Pas de demi-point autorisé.**

S'ils/elles le souhaitent, les juré-es peuvent accorder un unique point bonus à un groupe qui s'est particulièrement démarqué selon eux/elles.

TEXTE 10 points		APPORT AU CHANT 10 points		INTERPRÉTATION 10 points			TOTAL 30 points	
Fond	Forme	Chantabilité	Intérêt	Chant édité	Show	Qualité	TOTAL	Bonus ?
Qualité du thème choisi et de l'histoire, rapport thème/texte	Écriture, qualité des rimes, respect des pieds, richesse du champ lexical	Gérable en cantus sans les chanteur-euses ? Accessible à tout public ? → Est-ce qu'on PEUT rechanter ?	Est-ce que le chant se prête à/donne envie d'être rechanté régulièrement en cantus ? Pérennité du chant/sujet ? → Est-ce qu'on VEUT rechanter ?	Choix/pertinence du chant choisi, interprétation de celui-ci	Présence scénique, costumes, jingles, ambiance	Justesse des voix, qualité du chant, travail d'harmonies et polyphonies éventuelles (concerne uniquement le chant inédit)		Maximum 1 point bonus et facultatif par juré-e, tous groupes confondus.
/5	/5	/5	/5	/3	/2	/5	/30	(+1)

⇒ Vote anticipé sur le critère du TEXTE

La veille du festival, les juré-es remettent leur vote pour tous les groupes concernant la **partie texte** (10 pts), qui comprend une note sur le **fond** (5 pts) et une note sur la **forme** (5 pts). Le/la juré-e qui n'aura pas remis son vote pour les textes avant le début du festival perdra son droit de vote pour tout le festival.

⇒ Déroutement du festival

Pendant le passage des groupes, les juré-es notent ceux-ci sur les 2 critères restants : l'apport au chant et l'interprétation. Ils attribuent éventuellement leur point bonus à un des groupes.

⇒ Délibérations

Les délibérations se passent à huis-clos en présence d'un ou plusieurs délégués. Les notes des jurés sont encodées et ajoutées aux notes des textes précédemment envoyées pour former une note sur 30 points.

Le total des points de chaque groupe est affiché et un classement provisoire est établi. Le classement est directement final et définitif de la 6^e place incluse à la dernière place.

Le jury est rapidement sondé pour savoir si le classement provisoire convient à tout le monde ou s'il faut rediscuter des 3 ou 5 premières places.

Concernant les 3 ou 5 premières places :

Si l'écart de points est faible entre les 3 premiers groupes, le classement de ceux-ci est rediscuté. Si l'écart avec les 4^e et 5^e groupes est aussi minime, ce sont les 5 premiers groupes qui sont rediscutés.

Un seul et unique tour de parole est effectué — environ 30 secondes par juré-e — pour que chacun-e puisse donner son avis.

Ensuite, chaque juré-e procède à un nouveau classement des 3 ou 5 premiers groupes en attribuant à chaque groupe un numéro de 1 (correspondant à la première place) à 3 ou 5 (3^e ou 5^e place). Ce classement peut être le même que le classement provisoire ou être différent.

Le total des points est calculé et affiché. Le groupe ayant le moins de points remporte la 1^{ère} place, tandis que le groupe ayant le plus de points prends la 3^e/5^e place. En cas d'égalité, les deux groupements concernés sont départagés lors d'un vote rapide à main levée.

A l'issue de ce deuxième vote, le classement est définitif. **Pas d'ex-aequo autorisé** — *s'il y a une égalité dans l'intervalle entre la 6^e place incluse et la dernière place du classement, un vote rapide à main levée est effectué pour départager les groupes concernés.*

Les résultats restent confidentiels jusqu'à leur annonce sur la scène du festival par la présidence du jury.



Sous réserve de modifications ultérieures. Octobre 2024.

Les président-es, Sylvain Bernard et Carla Muyle ;
Les vice-président-es, Céline De Passe et Vivien Meurice.